



NEUILLY-SUR-SEINE

## CONSIGNES D'ACCUEIL

Neully-sur-Seine, le mercredi 25 novembre 2020

### **OBJET : Consignes sanitaires pour l'accueil des enfants**

Pour rappel, un guide a été élaboré, le 30 août dernier, par le Ministère des Solidarités et de la Santé soulignant « *le rôle des parents dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie de Covid19 sous contrôle* ».

le Gouvernement y indiquait que « *le risque d'une dégradation de la situation épidémique impose de se préparer dès à présent à un renforcement local ou national des mesures sanitaires* ». C'est pourquoi les horaires des établissements ont été modifiés pendant le second confinement et que des unités ont dû être fermées en raison de cas avérés de Covid19.

Le guide précise également que les parents des enfants accueillis en collectivité s'engagent strictement à :

- Venir récupérer leur enfant dans l'heure qui suit l'appel de la direction en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 soit, un état fébrile ( $\geq 38^{\circ}\text{C}$ ) et/ou des symptômes respiratoires et/ou symptômes digestifs ;
- Consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes chez leur enfant ou chez un membre du foyer soit, un état fébrile ( $\geq 38^{\circ}\text{C}$ ) et/ou des symptômes respiratoires et/ou symptômes digestifs;
- Informer immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer ;
- Informer immédiatement de l'apparition de symptômes chez leur enfant ou au sein de son foyer;
- Ne pas confier leur enfant s'il présente une fièvre supérieure à  $38^{\circ}\text{C}$  ou tout autre symptôme évocateur de la Covid-19 et/ou des symptômes respiratoires et/ou symptômes digestifs, en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR ;
- Ne pas confier leur enfant si un membre du foyer présente des symptômes de la Covid-19 ;

#### **DIRECTION PETITE ENFANCE**

Tél : 01 55 62 60 80 – Fax : 01 55 62 60 89

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neully-sur-Seine Cedex

[www.neuillysurseine.fr](http://www.neuillysurseine.fr) – [servicepetiteenfance@ville-neuillysurseine.fr](mailto:servicepetiteenfance@ville-neuillysurseine.fr)

- Ne pas confier leur enfant s'il est testé positif à la Covid-19 ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Ne pas confier leur enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque ; respecter la mesure de quatorzaine ;
- Se tenir à la disposition des équipes en charge du *contact-tracing* ;
- Fournir l'attestation sur l'honneur annexée ou un certificat médical lorsque l'établissement en fait la demande ;
- Vérifier les mises à jour des vaccinations de son enfant.

Par ailleurs, les consignes suivantes demeurent d'actualité:

- La distanciation physique doit être maintenue entre les adultes (parents, professionnels), au moins 1m de distance ;
- Le local poussettes est accessible aux poussettes des fratries et à celles des enfants nés en 2020 et 2019 ;
- Un seul parent accompagne l'enfant. Il doit porter un masque lui appartenant, revêtir des surchaussures et passer du gel hydroalcoolique sur ses mains ;
- Les tablettes d'enregistrement sont actives, la désinfection des mains au gel hydroalcoolique est obligatoire avant de les utiliser ;
- Le parent n'entre pas dans les lieux de vie. Dans le cas des enfants qui ne marchent pas, un tapis est mis à disposition à l'entrée pour que l'enfant y soit installé et ainsi maintenir la distance physique avec les professionnels ;
- Les frères et sœurs de moins de 6 ans peuvent accompagner le parent mais ne peuvent entrer dans le lieu de vie. Ils restent à proximité du parent. Les frères et sœurs de plus de 6 ans doivent rester dans le hall d'entrée de la structure. S'ils ont plus de 11 ans, ils portent un masque.
- Le sens de circulation doit être respecté.
- Le temps de transmissions doit être très court, moins de 5 minutes, pour permettre la fluidité des arrivées et des départs. En cas d'informations plus longues, il convient d'adresser un mail à la Directrice de l'établissement qui prendra contact ultérieurement par téléphone, si besoin.
- Les doudous ou tétines restent à la crèche.

Votre implication dans ce dispositif est cruciale, tout manquement pourra faire l'objet de l'application du Règlement de fonctionnement chapitre III, paragraphe 1 « la suspension de contrat ».

Je vous en remercie vivement.

Catherine Trioulaire  
Directrice petite enfance

**DIRECTION PETITE ENFANCE**

Tél : 01 55 62 60 80 – Fax : 01 55 62 60 89

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

[www.neuillysurseine.fr](http://www.neuillysurseine.fr) – [servicepetiteenfance@ville-neuillysurseine.fr](mailto:servicepetiteenfance@ville-neuillysurseine.fr)